

Paris, le 6 juin 2008

Communiqué de Presse

Mobiles sans contact

Les autorités organisatrices de transport s'engagent pour offrir des services adaptés à la clientèle.

Les applications NFC (Near Field Communication) pour le téléphone portable représentent un potentiel important dans le déploiement des services associés aux déplacements, notamment intermodaux, comme cela peut être observé aujourd'hui en Asie. Un débat leur est consacré dans le cadre du Salon Européen de la Mobilité qui se déroulera du 10 au 12 juin prochains à PARIS Expo, Porte de Versailles.

En France, conformément aux textes législatifs qui définissent leurs responsabilités, les Autorités Organisatrices de Transport (AOT) sont directement concernées par ces potentialités, qu'il s'agisse, en premier lieu, de la maîtrise des développements en matière de tarification et billettique, mais également de l'information multimodale des voyageurs.

Opérateurs français de téléphonie et opérateurs de transport public de voyageurs, au travers du « Groupe Ulysse », travaillent actuellement sur une architecture technique et organisationnelle conduisant à l'élaboration de spécifications qui permettront le déploiement d'applications billettiques à partir des téléphones mobiles NFC commercialisés en France.

Parallèlement, le secteur bancaire a constitué le « Groupe Pegasus » qui travaille sur les applications NFC envisageables pour le paiement sans contact.

Les élus en charge des transports collectifs souhaitent prendre toute leur part à ces travaux de recherche, dans l'objectif de promouvoir un outil moderne au service de la mobilité, tout en préservant les intérêts des collectivités et du grand public, tant sur les aspects financiers que sur la définition des services.

Le GART qui fédère la majorité des autorités organisatrices de transport, dont le rôle est essentiel dans la détermination de l'offre de transports collectifs et le financement des systèmes billettiques, a décidé de **créer un Groupe de travail NFC, destiné à travailler en synergie avec les opérateurs de téléphonie et de transport public pour mettre au point une architecture opérationnelle adaptée aux services à définir**. Ce groupe ouvrira, avec les opérateurs, de nouveaux champs de réflexion sur toutes les thématiques entrant en ligne de compte : le périmètre des services à assurer (quels services pour quelle clientèle, les exigences en matière de service après-vente, etc.), les modèles économiques envisageables, les conditions juridiques et contractuelles de mise en œuvre.

Le GART considère cette démarche collaborative globale comme indispensable pour permettre l'émergence de tels services innovants dans un environnement complexe aux multiples acteurs.

Pour de plus amples informations ou une interview de Michel DESTOT, Président du GART :

Contact presse – GART

Anne-Marie Commenay, Responsable du pôle communication
Tél : 01.40.41.18.27 – Fax : 01.40.41.18.11 anne-marie.commenay@gart.org